



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement

Réunion en ligne, 19 et 20 août 2020
Conférence en personne, à Vienne, 2021

Rapport de conférence

Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes

L'atout démographique de la jeunesse

Les jeunes de moins de 30 ans¹ constituent environ la moitié de la population mondiale. Environ un quart de la population mondiale a entre 15 et 30 ans².

Le processus décisionnel doit être réactif, inclusif et représentatif. Ce processus démocratique requiert une forte participation de tous, notamment des jeunes. Ce constat est pertinent non seulement parce que les jeunes représentent une proportion élevée de la population mondiale, mais aussi parce que leur attitude vis-à-vis de la politique détermine dans une large mesure l'état de santé de nos démocraties aujourd'hui et à l'avenir. Si les jeunes sont exclus durant leurs années formatrices, les jeunes peuvent être menés à la désillusion et au manque de confiance dans nos institutions, ce qui affaiblit leur légitimité.

La deuxième catégorie de jeunes, âgés entre 15 et 30 ans, est composée d'environ 1,8 milliard de personnes. Ce groupe est aussi hétéroclite que le monde dans lequel ils vivent. Ces jeunes ont des besoins communs, par exemple : une éducation de qualité accessible pour se préparer aux emplois de demain ; la possibilité d'avoir un travail décent ; l'égalité entre les garçons et les filles et entre les hommes et les femmes ; et une planète saine, propre et durable. La majorité de leur vie étant devant eux, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont les plus concernés par l'action – ou l'inaction – d'aujourd'hui et ont le droit d'être inclus dans le processus décisionnel portant sur ces questions-là et sur toutes celles qui les concernent. Comme l'ont souvent répété les jeunes parlementaires de l'UIP, **"rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans que nous soyons consultés"**.

¹ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). *World Population Prospects 2019: Highlights*. ST/ESA/SER.A/423 (New York, 2019): population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf.

² Ibid.

Faire participer les jeunes à la vie politique n'est pas seulement la *bonne* chose à faire, c'est aussi la chose la plus *intelligente* à faire. Il est indispensable d'exploiter les opinions, les idées novatrices et l'énergie des jeunes dans le cadre des efforts plus larges visant à traiter les questions clés qui touchent les personnes de tous les âges, telles que la réalisation des ODD, la paix et la sécurité, le droit à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, l'égalité des sexes, l'égalité des chances dans les domaines socio-économiques et politiques et la lutte contre les changements climatiques. Les jeunes sont une force innovatrice qui a beaucoup à apporter à ces efforts collectifs. Garantir la pleine participation des jeunes hommes et des jeunes femmes au processus démocratique à tous les niveaux et le faire le plus tôt possible par l'éducation à la démocratie doivent être des objectifs politiques prioritaires.

Les parlements doivent échanger les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de programmes d'éducation politique, démocratique et parlementaire qui suscitent l'intérêt des jeunes pour le processus politique en général et le travail parlementaire en particulier, ainsi que leur participation et leur formation aux bonnes pratiques.

L'autonomisation politique des jeunes peut apporter de nouvelles perspectives sur la politique et la façon dont elle est faite. Les institutions politiques doivent être agiles pour faire face à un monde qui se transforme de plus en plus rapidement et qui produit de nouveaux défis et de nouvelles menaces pour l'humanité. Elles doivent constamment évoluer avec leur temps et s'adapter afin de refléter les sociétés qui les hébergent. En tant que "natifs" de l'ère moderne et à l'avant-garde des nouvelles approches et technologies, les jeunes sont les mieux placés pour diriger le renouvellement des institutions politiques, dont les parlements, afin qu'elles soient plus représentatives, plus réactives et plus efficaces quel que soit le contexte. Il convient d'œuvrer afin de favoriser la contribution efficace et constructive des jeunes à toutes les étapes du cycle d'élaboration des politiques et des lois : de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation. Les jeunes apportent une contribution directe dont l'impact est significatif et conséquent sur la prise de décision au sein de leurs propres communautés. Par conséquent, ils peuvent s'engager efficacement dans les processus de prise de décision politique aux niveaux national, régional et international.

Les jeunes seront davantage concernés par les décisions prises sur des questions à long terme comme les changements climatiques, la durabilité environnementale et l'instabilité politique. Sans la participation active des jeunes, les lois et les politiques adoptées par le parlement et le gouvernement risquent de nuire à leurs intérêts, aujourd'hui et à l'avenir³. À ce titre, le renforcement de la participation des jeunes est nécessaire et peut contribuer à l'amélioration de l'élaboration des politiques.

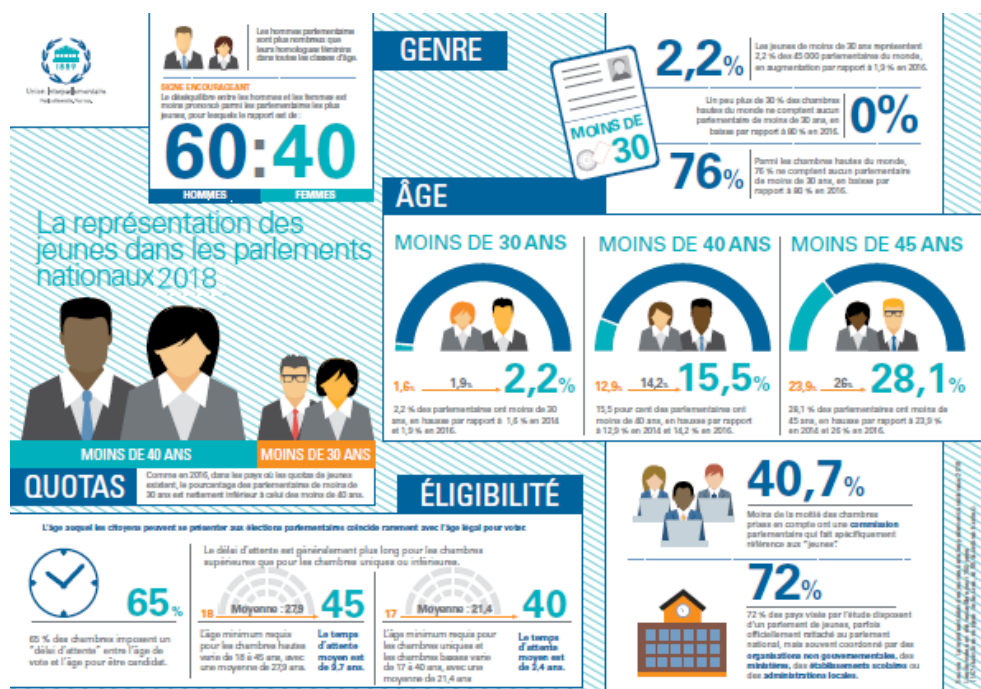
État actuel de la représentation des jeunes au parlement et en politique

Bien qu'à l'heure actuelle le monde compte plus de jeunes que jamais, les intéressés sont gravement sous-représentés dans la politique et les parlements. Selon les données de l'UIP, seuls 2,2 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans⁴. La sous-représentation disproportionnée va plus loin même si l'on considère les pourcentages de parlementaires de moins de 40 et 45 ans (voir figure ci-dessous). Les recherches de l'UIP ont également révélé qu'un peu plus de 30 pour cent des chambres uniques et des chambres basses du monde – et plus des trois quarts des chambres hautes – n'ont aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans. Soixante-cinq pour cent des parlements imposent également une "période d'attente" entre le moment où les jeunes peuvent voter et celui où ils peuvent être élus.

Les jeunes femmes sont doublement désavantagées. Dans toutes les tranches d'âge, les hommes continuent à être plus nombreux que les femmes dans les parlements. Toutefois, un signe encourageant est que la proportion de parlementaires hommes et femmes est plus équilibrée dans la tranche d'âge la plus jeune. Cet état des faits suggère qu'une représentation plus importante des jeunes peut être un moyen d'atteindre une parité effective entre les sexes en politique.

³ UIP, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2018* (2018).

⁴ Ibid.



Au cours des cinq dernières années, depuis que l'UIP a commencé à recueillir des données sur la représentation des jeunes dans les parlements, les tendances mondiales sont devenues encourageantes. En 2018, le pourcentage de jeunes parlementaires de moins de 30 ans est passé à 2,2 pour cent, contre 1,6 pour cent en 2014. La proportion de jeunes parlementaires de moins de 40 ans est passée de 12,9 pour cent à 15,5 pour cent. Pourtant, en dépit de progrès constants, le monde est loin d'avoir atteint une représentation équitable des jeunes.

Obstacles rencontrés par les jeunes

De nombreux obstacles empêchent les jeunes hommes et les jeunes femmes de se présenter aux élections ou de participer à la vie politique. Bien qu'ils puissent varier d'un pays à l'autre, un certain nombre de défis communs peut être mis en évidence.

- Les jeunes sont confrontés à des obstacles juridiques dans de nombreux pays : près de 65 pour cent prévoient un âge minimum pour être candidat qui est supérieur à la majorité électorale. Au niveau mondial, les jeunes attendent en moyenne 3,4 ans après avoir obtenu le droit de vote avant de pouvoir entrer en fonction dans les chambres basses. Dans les chambres hautes, cette période d'attente est encore plus longue : 9,7 ans.
- Dans de nombreux contextes, il existe également des obstacles financiers qui empêchent les jeunes de se présenter aux élections. Les adhésions aux partis et les campagnes électorales peuvent être coûteuses. Les jeunes candidats potentiels n'ont souvent pas les moyens financiers de se présenter aux élections ou de se mesurer à des candidats mieux dotés en ressources.
- Les normes néfastes qui présentent la politique officielle comme étant réservée aux personnes plus âgées constituent un obstacle persistant. Dans le monde entier, on considère souvent que les jeunes ne sont "pas encore prêts" à assumer la responsabilité d'une fonction électorale. La politique est aussi généralement considérée comme réservée aux personnes ayant une expérience politique. En conséquence, les jeunes sont systématiquement marginalisés en raison de leur âge, de leurs possibilités limitées et de leur manque d'expérience perçue. Les jeunes sont perçus comme inexpérimentés en politique, ce qui tend à suggérer qu'ils devraient attendre leur tour pour se présenter aux élections. Ce sentiment découle de la conviction qu'un certain niveau de connaissances, d'expérience et de maturité est nécessaire pour répondre avec succès aux nombreuses exigences imposées aux parlementaires. Une telle attitude peut susciter du ressentiment chez les jeunes et décourager leur intérêt pour l'engagement politique.
- On a également l'impression que les jeunes politiciens n'ont pas suffisamment de notoriété et d'accès aux réseaux indispensables pour se faire connaître, être désignés par les partis politiques et devenir des candidats viables.

- Le désengagement vis-à-vis de la politique officielle conduit de nombreux jeunes à penser que la politique "officielle" les dépasse tout simplement. Certains ne savent pas par où commencer, ou ne souhaitent pas rejoindre un parti ou une institution politique (parlement) qui les a déçus.
- On attend souvent des jeunes femmes qu'elles assument des responsabilités familiales, par exemple qu'elles s'occupent des jeunes enfants. Les parlements qui ne sont pas sensibles à la dimension de genre peuvent également constituer un obstacle dans ces cas-là. En outre, les femmes parlementaires, en particulier les jeunes femmes, sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires, tels que le sexisme et d'autres formes de violence sexiste, qui les dissuadent de se présenter aux élections⁵.

L'action de l'UIP

Face à cette situation, l'UIP a adopté à sa 122^e Assemblée en Thaïlande, en 2010, la résolution *La participation des jeunes au processus démocratique*⁶. Celle-ci demandait aux parlements, aux gouvernements et aux partis politiques de prendre des mesures juridiques et politiques globales pour renforcer la participation des jeunes à la vie politique.

En 2020, l'UIP fêtera le dixième anniversaire de la résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique.

La résolution allait au-delà d'un appel à une consultation accrue des jeunes dans le cadre des processus politiques et prônait également une représentation directe des jeunes plus importante dans le processus décisionnel.

Elle proposait des mesures concrètes, telles que l'introduction de quotas de jeunes, l'alignement de l'âge minimum d'éligibilité au parlement sur la majorité électorale, le renforcement du rôle des jeunes au sein des partis politiques et l'éducation politique visant à stimuler la citoyenneté active. La résolution a également jeté les bases de la création du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui a été établi en 2013 et sert d'organe statutaire de l'UIP dédié à l'autonomisation des jeunes.

L'UIP a poursuivi son action en 2016, en organisant un débat général intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* à l'occasion de la 134^e Assemblée de l'UIP, en Zambie. Les Parlements membres de l'UIP ont insisté sur le rôle indispensable des jeunes en tant qu'acteurs essentiels de la revitalisation des parlements et des institutions politiques, qui pourront, grâce à eux, s'adapter au monde moderne⁷. Outre qu'ils se sont fait l'écho des mesures proposées pour renforcer la représentation des jeunes dans les parlements, les Parlements membres ont également insisté sur le rôle des jeunes dans l'amélioration du fonctionnement des parlements grâce aux nouvelles technologies.

Les Parlements membres ont également appelé à des changements dans le fonctionnement même de l'UIP afin que les jeunes parlementaires soient mieux représentés dans les délégations nationales et qu'ils assument des rôles plus importants au sein des structures politiques de l'Organisation. En 2018, l'UIP a adopté des modifications à ses Statuts afin d'accroître le nombre et le rôle des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP. Pour atteindre l'objectif qui est de faire en sorte que les jeunes parlementaires représentent au moins 25 pour cent des délégués parlementaires présents aux Assemblées, un ensemble de mesures incitatives a été mis en place pour encourager une plus grande inclusion des jeunes hommes et des jeunes femmes parlementaires. Le président du Forum des jeunes parlementaires occupe désormais un siège de droit au sein du Comité exécutif de l'UIP ainsi que dans tous les bureaux des commissions permanentes.

⁵ Pour en savoir plus à ce sujet : UIP, *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe* (2018).

⁶ Résolution de l'UIP, *La participation des jeunes au processus démocratique* (122^e Assemblée de l'UIP, 2010).

⁷ Document final du Débat général de l'UIP intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* (2016).

L'UIP a lancé de nombreuses autres initiatives visant à autonomiser les jeunes, qui consistent notamment à tenir des conférences annuelles de jeunes parlementaires, à mener des recherches sur la représentation des jeunes au sein des parlements, à faciliter la participation de jeunes parlementaires à des événements internationaux et à organiser des formations de renforcement des capacités.

Les actions de l'UIP

- | | |
|--|--|
| ✓ Création du Forum des jeunes parlementaires | ✓ Participation de jeunes parlementaires à des événements internationaux |
| ✓ Conférences mondiales et régionales de jeunes parlementaires | ✓ Modification des Statuts de l'UIP au bénéfice des jeunes |
| ✓ Activités de recherche et collecte de données sur la représentation des jeunes dans les parlements | ✓ Assistance technique et renforcement des capacités |

Aller de l'avant : lancer les prochaines étapes de l'autonomisation des jeunes

La déclaration adoptée par la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement de l'UIP en 2015 proclame : "La participation à la vie politique et à la prise des décisions publiques est un droit et elle est cruciale pour le développement. Lorsque des populations sont exclues ou ne peuvent pas s'exprimer, leur bien-être s'en ressent et la démocratie laisse à désirer". Les présidents de parlement se sont engagés à faire tout leur "possible pour ouvrir la politique aux jeunes et pour faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement".

Cinq ans plus tard, les jeunes hommes et les jeunes femmes continuent d'être laissés de côté dans la vie politique et les processus décisionnels publics.

Cela fait dix ans que l'UIP a adopté sa résolution *La participation des jeunes au processus démocratique*. L'année 2020 marque un anniversaire et il convient de se féliciter des progrès accomplis depuis 2010, mais aussi de susciter une volonté et un engagement politiques renouvelés en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution.

Coïncidant avec cet anniversaire, la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement est l'occasion de passer de la parole aux actes en ce qui concerne la résolution de 2010. C'est également l'occasion de veiller à ce que les points de vue des jeunes soient pris en compte dans les discussions de la Conférence et que les jeunes parlementaires et les jeunes participent aux débats. Enfin, c'est un moment important pour mobiliser les parlementaires et la communauté internationale en vue de prendre des mesures audacieuses pour une plus grande participation des jeunes dans les institutions de la représentation politique, notamment parlementaire.

La Conférence offrira une plate-forme aux dirigeants parlementaires, à la fois en tant que groupe et à titre individuel, pour affirmer leur engagement en faveur de l'autonomisation des jeunes et consolider l'appui en faveur de l'action.

S'appuyant sur les études et les délibérations de l'UIP, les parlementaires sont encouragés à lancer et à appuyer des mesures concrètes destinées à accroître davantage la représentation des jeunes, telles que celles décrites ci-après.

- Mettre en œuvre d'ici 2035 les objectifs mondiaux en matière de représentation des jeunes dans les parlements nationaux fixés par le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, en se fondant sur la proportion de jeunes dans la population mondiale :
 - 15 pour cent de jeunes parlementaires de moins de 30 ans
 - 35 pour cent de jeunes parlementaires de moins de 40 ans
 - 45 pour cent des jeunes parlementaires de moins de 45 ans.

Reconnaissant les défis spécifiques auxquels les jeunes femmes sont confrontées lorsqu'elles entrent en politique et au parlement, chaque objectif prévoit une parité de 50 pour cent de jeunes femmes et 50 pour cent de jeunes hommes.

- Les gouvernements et les parlements doivent poursuivre les réformes institutionnelles pour combler le déficit démocratique de la représentation des jeunes. Les parlements doivent également s'attaquer en priorité à la double discrimination dont souffrent les jeunes femmes.
- Proposer des mesures ciblées pour atteindre les objectifs de représentation des jeunes dans les parlements nationaux, notamment en réformant les constitutions et les lois électorales pour y inclure des quotas de jeunes et en supprimant les obstacles juridiques à l'engagement politique des jeunes en alignant l'âge minimum d'éligibilité aux fonctions politiques sur la majorité électorale.
- Soutenir et promouvoir la réalisation de la devise des jeunes parlementaires de l'UIP – "**si l'on est assez âgé pour voter, on n'est pas trop jeune pour se présenter aux élections**" –, notamment en rejoignant et en soutenant la campagne mondiale #NotTooYoungToRun.
- Renforcer les capacités des jeunes parlementaires déjà en fonction en leur offrant des programmes de formation et de mentorat et en les préparant à assumer des fonctions de direction au sein du parlement.
- Créer des organes parlementaires spécialisés, tels que des commissions de la jeunesse ou des forums de jeunes parlementaires, afin d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans les travaux du parlement et de faire connaître le point de vue des jeunes sur les sujets qui les concernent.
- Ouvrir les processus parlementaires aux jeunes au sein de la société afin de veiller à ce que les intéressés contribuent aux travaux parlementaires tout au long des cycles d'élaboration des politiques et des lois : de la conception au suivi et à l'évaluation. Dans le même temps, encourager les parlements et leurs membres – jeunes ou moins jeunes – à s'adresser aux jeunes dans leur environnement, par exemple dans les médias sociaux, les écoles, les universités et les espaces publics. La pratique consistant à créer des conseils consultatifs de jeunes au niveau des circonscriptions pour des parlementaires à titre individuel est un moyen de renforcer ce lien.
- Un nombre croissant de parlements créent des "parlements de jeunes" composés de représentants des jeunes, qui débattent des politiques et de la législation, interpellent les membres du gouvernement et prennent des initiatives. L'objectif principal de ces parlements est de donner aux jeunes la possibilité de se familiariser avec le travail de parlementaire. Les parlements doivent veiller à ce que les jeunes qui participent aux parlements de jeunes bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement continus.
- Promouvoir l'utilisation des technologies modernes pour associer plus étroitement les jeunes aux processus parlementaires, notamment grâce à des innovations telles que les pétitions en ligne, les auditions et les communications virtuelles, ainsi que les échanges et les votes en ligne.
- Investir dans les technologies modernes, et en particulier dans les réseaux sociaux, aux fins d'impliquer les jeunes dans la politique. L'accès sans précédent à l'information et aux technologies offre aux jeunes de nouveaux moyens d'exprimer plus librement leurs aspirations et leurs préoccupations, et de nouer des liens avec d'autres personnes pour débattre des problèmes qui les concernent.
- Investir dans des programmes d'éducation à la démocratie et les mettre en œuvre pour former les enfants et les jeunes, et les intéresser au processus démocratique afin d'accroître leur portée auprès des jeunes.
- Ouvrir les partis politiques aux jeunes, notamment en créant et en renforçant les ailes de la jeunesse et en confiant aux jeunes des postes de direction au sein des structures décisionnelles.

- Investir plus largement dans l'autonomisation des jeunes. Il s'agit notamment de garantir une éducation accessible et de qualité pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, y compris dans le domaine des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et soutenir l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et les services financiers, tels que les services bancaires qui favorisent l'autonomisation des jeunes et les initiatives de microfinancement.
- Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales pour la promotion des jeunes, et évaluer les résultats de ces stratégies ainsi que les obstacles rencontrés. En outre, les parlementaires sont encouragés à s'inspirer des bonnes pratiques à cet égard, notamment celles qui concernent la prévention des chevauchements ou des conflits de compétences entre les diverses institutions concernées par les questions relatives aux jeunes. Enfin, ils sont encouragés à prêter davantage d'attention aux institutions basées sur le volontariat qui représentent les jeunes et reflètent leurs intérêts.
- Souligner le rôle des parlements dans l'accroissement des fonds alloués aux programmes pour les jeunes dans le budget général, en particulier ceux liés au renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et de leur contribution à la prise de décision politique, afin que ce dernier devienne un budget répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes.
- Développer les initiatives de "simulation politique" qui forment les jeunes à la pratique politique et favorisent la participation des acteurs locaux en attirant l'attention des médias sur ces initiatives afin de souligner leur importance et d'encourager les jeunes à y participer, ainsi qu'en offrant aux acteurs politiques davantage de possibilités de partager leurs expériences de la vie réelle avec les jeunes participants.
- Élaborer des normes et des indicateurs mesurables pour suivre les progrès réalisés dans le renforcement de la participation active des jeunes à la vie politique à tous les niveaux et dans tous les domaines, par exemple en agissant sur le programme politique pour qu'il réponde mieux aux besoins des jeunes, en mesurant le pourcentage de représentation des jeunes dans les cadres organisationnels et de direction des différentes institutions politiques et, en particulier, en mesurant l'impact des jeunes parlementaires sur la prise de décision politique. Pour ce faire, il est possible de suivre les contributions des jeunes parlementaires dans les débats parlementaires et de mesurer les effets de leurs propositions sur les décisions politiques finales, notamment celles qui concernent les jeunes.

"Le temps de la parole est révolu, place au temps de l'action."

- Document final, cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (Bakou, 2018)